

PRIX GEORGES COLLIGNON

Le Lions Club Liège Val Mosan organise un concours biennal de peinture à la mémoire de son ancien membre Georges Collignon, décédé en 2002. L'événement est destiné à encourager deux jeunes artistes (moins de 40 ans au 1er juin 2019) domiciliés(es) en Belgique, à poursuivre leur carrière en leur attribuant deux sommes d'argent (Prix Georges Collignon et Prix du Lions Club Val Mosan) et en leur offrant une participation à l'exposition (La Boverie, du 13 septembre au 20 octobre 2019) des œuvres des candidats sélectionnés sur dossier.

La huitième édition du Prix Georges Collignon, organisée en collaboration avec le Centre wallon d'Art contemporain « La Châtaigneraie », le Musée en Plein Air du Sart-Tilman et l'Echevinat de la Culture & du Tourisme de la Ville de Liège, se tiendra en septembre 2019.

Le montant du Prix Georges Collignon est de 3 000 euros.

Le montant du Prix du Lions Club Liège Val Mosan est de 1 000 euros.

La remise des prix aura lieu le 12 septembre 2019, à La Boverie (parc de la Boverie, B-4000 Liège), où seront exposées trois œuvres de chaque artiste sélectionné.

Date limite d'inscription : 18 juin 2019

Pour tout renseignement : Pierre Henrion (p.henrion@uliege.be)

GEORGES COLLIGNON

1923-2002

Dès après ses études à l'Académie royale des Beaux-Arts de Liège (1939-1945), Georges Collignon s'engage dans le sillage des avant-gardes. Il participe à l'aventure des abstraits de l'après-guerre. On le retrouve au sein de Réalité-Cobra (1950) et du groupe Art abstrait (1952). Lauréat du Prix de la Jeune Peinture belge en 1950, il devient en Wallonie et à Bruxelles une figure représentative de la nouvelle génération. En s'établissant à Paris (1950-1968), il gagne une renommée internationale à laquelle son retour à Liège ne nuit aucunement.

Il est difficile de définir la manière de Collignon tant la diversité de l'expression est grande. Le meilleur dénominateur commun à toutes ses expériences serait sans doute la qualité proprement picturale du travail. Qu'il s'agisse d'abstraction ou de figuration à laquelle il revient au milieu des années 1960, ses recherches témoignent d'une sensibilité de la ligne, du rythme et de la couleur qui le place parmi les peintres belges les plus remarquables de son temps.

REGLEMENT

Article 1.

Dans le but de promouvoir l'expression picturale contemporaine tout en honorant la mémoire de Georges Collignon (1923-2002), un de ses plus illustres membres, le Lions Club Liège Val Mosan organise un concours biennal de peinture. La huitième édition est organisée en 2019, en collaboration avec le Centre wallon d'Art contemporain « La Châtaigneraie », le Musée en Plein Air du Sart-Tilman et l'Echevinat de la Culture & du Tourisme de la Ville de Liège.

Article 2.

Le concours est ouvert aux artistes de moins de 40 ans à la date du 1er juin 2019.

Les candidats doivent être domiciliés en Belgique.

Sont exclus les membres du jury et leurs parents jusqu'au troisième degré compris.

Article 3.

La participation n'est enregistrée que sur envoi du bulletin d'inscription (voir annexe) dûment complété et d'un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une photocopie de la carte d'identité et de reproductions photographiques d'œuvres récentes, accompagnées d'une légende (titre, technique, dimensions, date).

Les dossiers numériques ne sont pas acceptés.

Il est demandé aux candidats d'être particulièrement attentifs à la qualité des documents imprimés qu'ils envoient.

Les dossiers doivent être envoyés avant le 19 juin 2019 (date de la poste) à l'adresse suivante :

Pierre Henrion
10, rue Haisse, B-4670 Mortier

Article 4.

Deux prix sont attribués :

- le Prix Georges Collignon d'un montant de 3 000 euros,
- le Prix du Lions Club Val Mosan d'un montant de 1 000 euros.

Le jury se réserve le droit de ne pas les attribuer.

Article 5.

Le jury délibère en deux temps :

- une sélection est effectuée en juin 2019, sur examen des dossiers envoyés. Les candidats retenus sont invités à participer en présentant trois œuvres à l'exposition *Prix Georges Collignon* (La Boverie, Liège, du 13 septembre au 20 octobre 2019 // vernissage le 12 septembre);

- la désignation des lauréats est effectuée à l'examen des œuvres présentées lors de l'exposition susmentionnée.

Le vote s'effectue à la majorité simple. En cas de parité, la voix du Président est déterminante. Les décisions du jury sont souveraines et sans appel. Les résultats sont proclamés lors du vernissage de l'exposition.

Article 6.

Pour que leur participation soit valable, les candidats sélectionnés pour l'exposition doivent déposer trois œuvres aux dates, heures et lieu qui leur seront communiqués.

Le nom, prénom, adresse, numéro de téléphone de l'auteur doivent être indiqués au dos de chaque œuvre.

Un système d'accrochage doit être prévu pour chaque œuvre.

Si un artiste propose une pièce qui présente des particularités et difficultés techniques d'installation, il s'engage à procéder lui-même à son accrochage et décrochage, aux heures et à l'endroit qui lui seront communiqués.

Le dépôt et la reprise des œuvres se font aux frais, risques et périls des candidats. Aucun transport n'est assuré.

Le Lions Club Liège Val Mosan décline toute responsabilité quant aux travaux qui lui sont confiés. Les candidats sont tenus de faire assurer ceux-ci « tous risques ».

Après la clôture de l'exposition, les œuvres seront impérativement reprises par les candidats aux dates qui leur seront communiquées.

Article 7.

Le jury, présidé par Pierre Henrion, historien de l'art, professeur à l'École supérieure des Arts de la Ville de Liège, est composé de :

- Cathy Alvarez, artiste, lauréate du Prix Collignon 2017
- Stephan Balleux, artiste, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles
- Julie Bawin, professeure, Histoire de l'art contemporain, ULiège
- Pauline Bovy, Directrice administrative, Département de la Culture, Ville de Liège
- Alain Delaunois, critique d'art
- André Delalleau, artiste, professeur à l'École supérieure des Arts de la Ville de Liège
- Julie Hanique, historienne de l'art
- Michel Leonardi, artiste
- Marie-Hélène Joiret, historienne de l'art, directrice du Centre wallon d'Art contemporain « La Châtaigneraie »
- Yves Randaxhe, historien de l'art, conservateur de la collection d'art contemporain de la Banque Nationale de Belgique
- Françoise Safin, historienne de l'art
- Cécile Servais, directrice et curatrice, Galerie Quai4
- Jonathan De Winter, artiste, professeur à l'ESA Saint-Luc Liège
- deux représentants du Lions Club Liège Val Mosan

Article 8.

Les organisateurs se réservent le droit de reproduire une ou plusieurs des œuvres sélectionnées, à toutes fins utiles, pour la promotion du concours.

Article 9.

Le fait de participer au concours entraîne pour le concurrent l'acceptation inconditionnelle des dispositions du présent règlement. Son interprétation est laissée à l'appréciation des organisateurs.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de Pierre Henrion (e-mail : p.henrion@uliege.be).

PRIX GEORGES COLLIGNON

Date limite d'inscription : 19 juin 2019

Je, soussigné

né(e) le

domicilié(e) rue, n°.....,

à (code postal) (ville)

Tél. // e-mail

déclare par la présente m'inscrire au Prix Georges Collignon et accepte sans réserve toutes les clauses de son règlement.

Je m'engage, dans le cas où je serais sélectionné(e) à participer avec trois œuvres à l'exposition *Prix Georges Collignon* qui sera organisée à Liège, à La Boverie du 13 septembre au 20 octobre 2019 (vernissage le 12 septembre).

....., le

"LU ET APPROUVE"
Signature